Procès-verbal

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Macamic tenue le 28 mai 2012, à 18 heures à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, la conseillère et les conseillers suivants : Denise Dubois, Rock Morin, Michel Desrochers, Daniel Paquette, Yvan Verville et Louis Proulx. Étaient également présents le directeur général, Denis Bédard et l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt.

Le maire Daniel Rancourt et le conseiller Louis Proulx sont arrivés à 19 heures 05 au point 3.

1. Ouverture de la séance par la mairesse suppléante, Denise Dubois.

2012-05-094 2. <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par la mairesse suppléante, Denise Dubois.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance;
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3. Adoption du rapport financier consolidé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011;
- 4. Soumissions pour les travaux au Centre Joachim-Tremblay :
 - a) Plafond réfléchissant au-dessus de la patinoire;
 - b) Électricité pour l'éclairage de la patinoire;
 - c) Peinture de la toiture;
- 5. Modification du calendrier des séances du conseil pour l'année 2012;
- 6. Période de questions;
- 7. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

2012-05-095 3. ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2011

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE: Le rapport financier consolidé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011 soit accepté tel que présenté par le vérificateur externe, monsieur Sylvain Trudel de la firme Samson Bélair Deloitte et Touche.

Adoptée à l'unanimité.

4. Soumissions pour les travaux au Centre Joachim-Tremblay

2012-05-096

a) PLAFOND RÉFLÉCHISSANT AU-DESSUS DE LA PATINOIRE AU CENTRE JOACHIM-TREMBLAY

Soumission reçue:

Distribution Sports Loisirs Installations inc. 44 983 \$ plus taxes

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

QUE : La Ville de Macamic retienne la soumission de Distribution Sports Loisirs Installations inc. au coût de 44 983 \$ plus taxes pour l'installation du plafond réfléchissant.

Adoptée à l'unanimité.

2012-05-097

b) ÉLECTRICITÉ POUR L'ÉCLAIRAGE DE LA PATINOIRE AU CENTRE JOACHIM-TREMBLAY

Soumissions reçues :

9179-2606 Qc inc. (M. Roy Électrique) 47 500 \$ plus taxes Réalisations Abitibi inc. 45 250 \$ plus taxes

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : La Ville de Macamic retienne la soumission de Réalisations Abitibi inc. au coût de 45 250 \$ pour le remplacement de l'éclairage

Adoptée à l'unanimité.

2012-05-098

c) PEINTURE DE LA TOITURE CENTRE JOACHIM-TREMBLAY

Soumissions reçues:

Dion Industriel 26 551,99 \$ plus taxes Sapeint Mobile 31 909,99 \$ plus taxes

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE: La Ville de Macamic retienne la soumission de Dion Industriel au montant de 26 551,99 \$ plus taxes pour la peinture de la toiture (2 couches).

Adoptée à l'unanimité.

2012-05-099

5. ADOPTION DU NOUVEAU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2012

Considérant que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil peut modifier le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE: Le calendrier modifié ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2012, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 19 heures :

🔖 18 juin

9 juillet

♦ 13 août

♦ 10 septembre

9 octobre (8 fête de l'Action de Grâces)

♦ 12 novembre

♦ 10 décembre

QU': Un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

6. **Période de questions**

Aucune question.

2012-05-100 7. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Rock Morin et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 19 h 40.

ADOPTÉ.		
Denis Bédard	Daniel Rancourt	
Directeur général et secrétaire-trésorier	Maire	